

N°D-2025-005



DECISION DU MAIRE

Domaine et patrimoine / consignes Pickup - La Poste 270 avenue Raymond Sarbach

Le Maire de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, autorisant le Maire à « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Considérant que la configuration des abords du bâtiment communal accueillant La Poste / Banque Postale au 270 avenue Raymond Sarbach permet d'accueillir une activité annexe de type consignes automatiques (gestion sécurisée de colis) ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Un emplacement extérieur au droit du bâtiment communal situé 270 avenue Raymond Sarbach, est mis à disposition de la société **Pickup Services** (93400 SAINT-OUEN), par contrat d'occupation du Domaine Public aux conditions suivantes :

- type d'activité : **consignes automatiques de gestion sécurisée de colis**,
- dimensions : H = 204 / cm / L = 288 cm / P = 58 cm, sur dalle avec alimentation électrique,
- durée : à compter de la signature du contrat pour une **durée totale de 12 ans** (période de 6 ans renouvelable une fois pour 6 ans),
- redevance mensuelle : **15,00 € HT** (quinze euros).

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 30 janvier 2025

Le Maire,

Patrick MATHIAS



Transmis en Préfecture le :

30 JAN. 2025

Publication le :

30 JAN. 2025